

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de St Jean Soleymieux
Commune de Soleymieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie, POYET Mathieu

Secrétaire de séance : POYET Manon

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE
L'ECOLE STE ANNE

Monsieur le Maire explique que l'école Ste Anne est une école sous contrat **d'association à l'enseignement public (art. L 442-5 du code de l'éducation)**. Le code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Désormais, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans soit de la maternelle au CM2.

Le calcul du coût d'un élève fréquentant l'école publique de Soleymieux et ST Jean Soleymieux (les 2 écoles étant en RPI) a été recalculé pour l'année 2022-2023 et fixée à 1 000 euros par enfant de maternel et 440€ par enfant d'élémentaire, le montant sera inscrit au budget 2022 au C/65748. Ce montant servira de base pour la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne et sera réactualisé tous les ans.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

A Soleymieux, le 09/05/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203010-20230424-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Affichage : 12/05/2023

La secrétaire de
séance

POYET Manon



Le Maire,
Julien RONZIER



19 JUN 2023